

Direction : Direction Transition Ecologique Bâtiments

n° d'ordre : DEC2024_224

DÉCISION DU MAIRE

Nomenclature : 8.8

Objet : Cause animale - Campagne 2024 de stérilisation et d'identification des chats errants

Le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural de la Pêche maritime et notamment ses articles L.211-11 à L211-28,

Vu la motion votée en Conseil municipal du 29 septembre 2020 en faveur du référendum pour les animaux,

Vu la délibération votée en Conseil municipal du 26 janvier 2021 sur le plan d'actions de la Cause animale,

Considérant que la fondation 30 Millions d'amis sise 40 rue Albert 1er à Paris (75008), est en mesure d'assurer la mission de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire pessacais,

Considérant que la Ville a défini une participation financière pour 2024, à hauteur de 1 665,00 € TTC pour l'intervention sur 37 chats,

Décide

Article 1 : de souscrire un marché sans publicité ni mise en concurrence, dans le cadre de la campagne 2024 de stérilisation et d'identification des chats errants.

Ceci, avec la fondation 30 Millions d'amis domiciliée 40 rue Albert 1er à Paris (75008), pour un montant de 1 665,00 € TTC.

Article 2 : d'engager les crédits nécessaires au financement de ce marché, inscrits au budget de la commune, sur l'opération PE108O001- Natana 011/020/62261.

Fait à Pessac, le 26 août 2024

Le Maire,

Signé
Franck RAYNAL